

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 940)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° AE1

présenté par
Mme Robert-Dehault

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 53.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le début du conflit, la position du Rassemblement national est constante : nous militons activement contre toute initiative ayant pour conséquence d'entraîner une extension du conflit dans l'espace ou le temps afin de limiter les drames de la guerre. Nous fondons également nos positions sur la défense et le respect du droit international et voulons éviter tout acte qui nous ferait prendre part au conflit. Nous soutenons les actions diplomatiques du Gouvernement en faveur de la paix car sans résolution diplomatique c'est l'application de la loi du plus fort qui annihilera la souveraineté des peuples et l'espoir de justice internationale.

Cet amendement vise à supprimer la mention relative à l'accélération du processus d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Cette démarche va à l'encontre des intérêts des États membres et méconnaît les critères fondamentaux d'adhésion définis par les traités européens. L'Ukraine ne remplit actuellement pas les exigences économiques, politiques et institutionnelles requises, et une telle intégration précipitée mettrait en péril la cohésion de l'Union. Nous sommes opposés à l'adhésion de tout nouveau pays. Et de plus, il est inconsidéré d'envisager une adhésion d'un pays qui est en guerre, ce qui ne ferait qu'entraîner l'Union dans une spirale d'instabilité et de conflits.